



# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N°2.2022**



*Nous certifions que les actes portés sur la liste  
ci-après, comportant 7 pages, figurent dans le recueil  
n°2 de l'année 2022,  
mis à disposition le 30 MARS 2022*

*Pour le Maire,  
La Première Adjointe,*



*Laurence ROUAN*

# P A G E D E T I T R E S

## DÉLIBÉRATIONS DU 24 MARS 2022

LIBELLE	N° ACTE
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2021	D20220013
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2021	D20220014
AFFECTATION DES RÉSULTATS - EXERCICE 2021	D20220015
VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ - ANNÉE 2022	D20220016
AVANCES SUR SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	D20220017
BILAN DES CESSIONS ET DES ACQUISITIONS ANNÉE 2021	D20220018
RENOUVELLEMENT DE MISES À DISPOSITION DE FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX TITULAIRES AUPRÈS D'ASSOCIATIONS CONTRIBUANT À DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC	D20220019
RAPPORT DANS LE CADRE DU DÉBAT DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE SUR LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS	D20220020
FORMATION DES ÉLUS MUNICIPAUX ET FIXATION DES CRÉDITS AFFECTÉS	D20220021
NOM DU POLE CULTUREL ET PATRIMONIAL : DORDONHA	D20220022
CONCOURS PHOTOS " BERGERAC À TRAVERS LA FENÊTRE " ATTRIBUTION DES PRIX	D20220023
PROJET DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LES TOITURES DES BÂTIMENTS DE L'ÉCOLE CYRANO LANCEMENT D'UNE ÉTUDE D'IMPACT ET DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES PROMESSE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE	D20220024
PROJET DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LES TOITURES DES BÂTIMENTS DU GROUPE SCOLAIRE EDMOND ROSTAND LANCEMENT D'UNE ÉTUDE D'IMPACT ET DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES PROMESSE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE	D20220025
PROJET DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LES TOITURES DES BÂTIMENTS DU CENTRE JACQUES LAGABRIELLE LANCEMENT D'UNE ÉTUDE D'IMPACT ET DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES PROMESSE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE	D20220026
CONVENTION DE SERVITUDE ENTRE LA VILLE ET ENEDIS LIEU DIT LES FARCIES SUD	D20220027
CONVENTION DE SERVITUDE ENTRE LA VILLE ET ENEDIS RUE DES CONFÉRENCES	D20220028
OPÉRATIONS SUR LES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC STADE DE LA CATTE ET PLACE LOUIS DE- LA-BARDONNIE DEMANDE AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA DORDOGNE (S.D.E. 24)	D20220029
OPÉRATION PROGRAMMÉE POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT RENOUELEMENT URBAIN – ROXHANA ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS	D20220030
CESSION D'UN BIEN COMMUNAL RUE ALAIN FOURNIER AU PROFIT DE MONSIEUR AURÉLIEN BISSON	D20220031
CESSION D'UN BIEN COMMUNAL DÉNOMMÉ MOULIN BUSQUET - RUE DU MARÉCHAL FOCH AU PROFIT DE MADAME THIERY ET MONSIEUR LEFEBVRE	D20220032
MISE A JOUR ET PRÉSENTATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	D20220033
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN SOUTIEN AU PEUPLE UKRAINIEN	D20220034

## DÉCISIONS DU MAIRE

LIBELLE	N° ACTE
Convention de mise à disposition de locaux 3, rue des 3 Frères Cassadou aux associations Chemin de Jade, Star Production, France Alzheimer, Chicas del Sol, Vis ta Mine, AFM, FCPA	L20210106
Conventions de mise à disposition de locaux à la Maison des Associations avec les associations bergeracoises	L20210349
Convention de mise à disposition d'un local situé dans l'ancienne maison de fonction de la piscine de Picquecailloux avec les associations Cercle des Nageurs, l'Entente Vélo Cyclo Club Bergerac et Sauvetage Aquatique et Secourisme en Bergeracois	L20210352
Convention de partenariat avec l'association l'Atelier pour la mise en œuvre du dispositif « chantiers éducatifs » intitulé « opération d'insertion » travaux sur les équipements sportifs, espaces verts, espaces de loisirs dans le cadre de la Politique de la Ville	L20210363
Convention de partenariat avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Dordogne (SDIS 24) afin d'assurer les contrôles techniques périodiques des Points d'Eau Incendie (PEI) de la Commune	L20210480
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec la société SPIE Industrie & Tertiaire pour des travaux divers dans les bâtiments communaux de la Ville - Avenant n°1 au lot 5 – Électricité	L20210489
Participation financière avec l'Association Les Abeilles Bergeracoises pour des travaux de rénovation dans les locaux de Romain Rolland, réalisés en régie par la Commune.	L20210501
Convention de mise à disposition d'un véhicule municipal, à titre gratuit, pour l'association « ASVB VOLLEY BERGERAC »	L20210505
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec la société FC DISTRIBUTION pour des travaux d'entretien et de réfection de la toiture ardoise de l'Hôtel de Ville (phase 1) – Lot n°1 : Tuile/Ardoise	L20210507
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec la société Établissements FAU pour des travaux de peinture - Avenant n°1 au lot 2	L20210528
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec la société Établissements FAU pour des travaux du sol dans les bâtiments communaux de la Ville - Avenant n°1 au lot 6	L20210531
Convention de partenariat avec l'Association ANTICOR pour l'organisation de réunions à la salle de l'Orangerie	L20210537
Convention de partenariat avec le Comité Dordogne-Palestine pour l'organisation d'une soirée « Poésie et Musique » et d'une conférence à la salle de l'Orangerie et à la salle Jean-Barthe	L20210551
Conventions de mise à disposition de locaux situé à l'ancienne école de La Conne aux associations de La Conne, les Courriers Bergeracois et La Gaule Bergeracoise	L20210553
Convention de mise à disposition de la salle Louis-Delluc à l'Association des Retraités du Bergeracois pour l'organisation d'un repas	L20220004
Convention de mise à disposition de la salle Anatole-France à l'Association USB Rugby pour le prêt de matériel dans le cadre d'un quine	L20220006
Convention de partenariat avec l'Association Quartier Nord pour le prêt de matériel dans le cadre d'une assemblée générale	L20220007
Convention de mise à disposition de la salle Louis-Delluc à l'Association des Retraités du Bergeracois pour l'organisation d'un repas	L20220008
Convention de partenariat avec l'Association Sport Nautique de Bergerac pour le prêt de matériel dans le cadre d'une assemblée générale à la salle Louis-Delluc	L20220009
Convention de mise à disposition d'un véhicule municipal, à titre gratuit, pour l'association Le Collectif Les Arts à Souhait	L20220010
Convention de partenariat avec l'Association Bergerac Athlétique Club pour le prêt de matériel dans le cadre du KID Athlé au Gymnase du collège Eugène Leroy	L20220011
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec la société OTIS pour suppression de la maintenance des ascenseurs du site du Presbytère de Saint-Jacques	L20220012
Marché déclaré infructueux pour les travaux de réhabilitation de la Halle du marché couvert (1ère phase) - Lot désamiantage / déplombage	L20220013
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec la société AUDIOPHIL pour la sonorisation des manifestations des Conseils Municipaux 2022	L20220014
Convention de partenariat avec l'Association A Deux pas d'ici pour la représentation d'un spectacle Éphémère interprété au centre social Germaine-Tillion – Avenant 1	L20220015
Signature d'un bail de location avec M. et Mme REMMO pour un appartement situé à l'Espace Jacques Lagabrielle	L20220016
Convention de partenariat avec l'Association du Tennis Club de Bergerac pour le prêt de matériel dans le cadre d'un quine à la salle Louis-Delluc	L20220017

Convention de partenariat avec l'Association Quartier Nord pour le prêt de matériel dans le cadre d'une assemblée générale et dans le cadre de la fête de la Saint Vincent à la salle René-Coicaud	L20220018
Convention de partenariat avec l'Association les Enfants de France de Bergerac pour le prêt de matériel dans le cadre d'un quine à la salle Anatole France	L20220019
Convention de mise à disposition de la salle Anatole-France à l'Association Les Collectionneurs Bergeracois pour l'organisation du salon du livre	L20220022
Convention de partenariat avec l'Association Union Nationale Sportive et Scolaire 24 (UNSS) pour le prêt de matériel dans le cadre d'une journée multi activités et sportive sur le site de Picquecailloux, Hall Raoul Géraud et salle Louis Delluc	L20220024
Convention de partenariat avec l'Association Les Enfants de France pour le prêt de matériel dans le cadre d'une répétition de chorégraphie au Gymnase Jacques Arguès	L20220025
Convention de partenariat avec la Mission Locale du Bergeracois pour le prêt de matériel destiné à sensibiliser des personnes âgées entre 16 et 25 ans à l'escalade au gymnase Jacques Arguès	L20220026
Convention de fin de mise à disposition avec l'Association Star Production pour un local situé 3 rue des Trois Frères Cassadou	L20220028
Tarifs – Centre d'Abattage de Bergerac Année 2022	L20220029
Fourrière Animale – Contrat de Prestation de Fourrière pour Animaux – cotisation année 2022	L20220031
Vente de déchets industriels et matériels de récupération à la société BALDO	L20220032
Vente de déchets industriels et matériels de récupération à la société BALDO	L20220033
Convention de partenariat avec l'Association Le Trèfle Gardonnais pour le prêt de matériel dans le cadre d'un spectacle à l'occasion des célébrations du centenaire du Trèfle Gardonnais au gymnase Jean Moulin	L20220041
Convention de mise à disposition avec l'Association SOS Racisme Bergerac pour le prêt d'une salle à la Maison des Associations, située Place Jules Ferry	L20220046
Souscription d'un prêt de 650 000 € auprès de la Banque Postale	L20220047
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec la société GLEECH pour la réalisation du graphisme et du multimédia de l'exposition du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP)	L20220049
Demande de subvention auprès de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022	L20220054
Convention d'honoraires d'avocat pour la défense des intérêts de la Ville de Bergerac devant la Cour d'Appel de Bordeaux	L20220055
Protection fonctionnelle - Convention d'honoraires Avocat pour la défense des intérêts des agents de la Ville	L20220056
Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée avec la société SARL Philippe VEDIAUD Publicité pour la mise à disposition, d'installation et de maintenance de mobilier urbain – Avenant n°2	L20220057

## Diverses concessions de terrains pour sépulture dans les cimetières de la Ville

### \* CIMETIÈRE LA BEYLIVE :

<b>NOM</b>	<b>DURÉE DE LA CONCESSION</b>	<b>SUPERFICIE</b>	<b>MONTANT €</b>	<b>ANNÉE TARIFAIRE</b>	<b>N° DÉCISION</b>
SARDA Henri	15 ans	1,000m2	246,00	2020	L20220034
GAZOU Maurice	50 ans	5,179 m2	828,00	2021	L20220035B
ABASSI Yamina	Perpétuelle	10,360 m2	6 420,00	2021	L20220036
LENY Mathieu	15 ans	5,179 m2	249,00	2021	L20220040

### \* CIMETIÈRE BEAUFERRIER :

<b>NOM</b>	<b>DURÉE DE LA CONCESSION</b>	<b>SUPERFICIE</b>	<b>MONTANT €</b>	<b>ANNÉE TARIFAIRE</b>	<b>N° DÉCISION</b>
LEVY Béatrice	30 ans	5,179 m2	498,00	2021	L20220037
WISNIEWSKI Bruno	15 ans	1,000 m2	471,00	2021	L20220038

### \* CIMETIÈRE PONT SAINT JEAN :

<b>NOM</b>	<b>DURÉE DE LA CONCESSION</b>	<b>SUPERFICIE</b>	<b>MONTANT €</b>	<b>ANNÉE TARIFAIRE</b>	<b>N° DÉCISION</b>
DAMBAX Michel	50 ans	5,179 m2	828,00	2021	L20220039

## ARRÊTÉ DU MAIRE

LIBELLE	N° ACTE
<p><b>MODIFICATIF N°515</b></p> <p>Précisant qu'il est institué un rétrécissement de chaussée dans certaines voies, sont complétées et modifiées comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- route de SAINT-NEXANS (RD 19)</li><li>- rétrécissement à 3,50 mètres, au droit du n° 71, sur 10 mètres de long ;</li><li>- rétrécissement à 3,50 mètres, au droit du n° 81, sur 10 mètres de long.</li></ul> <p>Le sens de priorité est donné aux véhicules qui sortent de la zone entre les rétrécissements (sens sortant).</p> <p>Précisant la limitation de la vitesse maximale de tout véhicule à 30 km/heure sur les sections de certaines voies, sont complétées et modifiées comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- route de SAINT-NEXANS, section comprise entre les immeubles portant les numéros 67 et 83.</li></ul> <p>Précisant que la circulation de tous les véhicules aura lieu en sens unique dans certaines artères ou certaines sections de voies, sont complétées et modifiées comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- rue de l'ALMA, dans le sens rue des Deux Conils – rue Sainte-Catherine.</li></ul> <p><u>L'alinéa suivant est supprimé :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- rue de l'ALMA dans le sens rue Sainte-Catherine-place des Deux Conils.</li></ul> <p>Précisant qu'afin de faciliter le stationnement des personnes en situation de handicap, titulaires de la carte de stationnement, des emplacements sont réservés pour le stationnement des véhicules utilisés par des personnes handicapées et par voie de conséquence, interdits à tout autre véhicule, dans certains endroits, sont complétées et modifiées comme suit :</p> <p><b>Stationnement gratuit :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- rue de l'ALMA, au droit de l'immeuble portant le n° 9 ;</li><li>- place des DEUX CONILS, face aux immeubles portant les numéros 13 et 15 (1 place).</li></ul> <p><u>L'alinéa suivant est supprimé :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- rue de l'ALMA, au droit de l'immeuble portant les numéros 7 et 9 (1 place).</li></ul> <p>Précisant que les conducteurs de véhicules doivent céder le passage aux véhicules venant de gauche comme de droite et respecter les indications des panneaux réglementaires de type AB3a, dans certaines voies, sont complétées et modifiées comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- rue SAINTE-CATHERINE (n° 41), à l'intersection avec la rue de l'Alma.</li></ul> <p>Précisant que les conducteurs de véhicules doivent marquer un temps d'arrêt de sécurité, suivre les prescriptions de l'article R.415-6 du Code de la Route et respecter les panneaux "STOP », dans certaines voies, sont modifiées comme suit :</p> <p><u>L'alinéa suivant est supprimé :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Venant de la rue de l'ALMA, avant de s'engager place des Deux Conils.</li></ul>	AG2022-0162
<p><b>MODIFICATIF N°516</b></p> <p>Précisant que pour permettre le déroulement des marchés en assurant la sécurité des usagers et des commerçants en tenant compte de la période et de la densité de la fréquentation, les dispositions réglementant la circulation et le stationnement se lisent désormais comme suit :</p> <p><b>I - Nature et emplacements des marchés en centre-ville sont les suivants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>marchés généraux et alimentaires, tous les mercredis et samedis</b></li><li>- sur le pourtour de l'église Notre Dame ;</li><li>- rue des Faures, section comprise entre la rue Belzunce et la place de Lattre de Tassigny ;</li><li>- place des Deux Conils ;</li><li>- place de Lattre de Tassigny, au droit de l'immeuble cadastré section DK n° 798 et du n° 4 place Gambetta ;</li><li>- rue Sainte-Catherine, section comprise entre la place de Lattre de Tassigny et la rue de l'Alma ;</li><li>- rue Belzunce ;</li><li>- rue Buffon ;</li><li>- rue Saint-Louis ;</li><li>- rue de la Résistance sur l'espace piéton au droit des n° 1 à 7 ;</li><li>- place de Lattre de Tassigny, sur l'espace piéton ;</li><li>- <b>marchés aux plants, tous les mercredis et samedis, du 1<sup>er</sup> avril au 31 juillet</b></li><li>- rue de la Résistance sur l'espace piéton au droit du magasin SEPHORA ;</li></ul>	AG2022-0464

**- marché Bio, tous les mardis, de 15H00 à 19H00**

- place de Lattre de Tassigny, sur l'espace piéton au droit du parvis de l'église Notre-Dame.

**II – Le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits :**

**1) toute l'année de 06H00 à 14H00, les mercredis et samedis :**

- rue de la Résistance sur l'espace piéton au droit du magasin SEPHORA ;  
- place de Lattre de Tassigny, sur l'espace piéton ;

**3) Le stationnement des véhicules sera interdit, les mercredis et samedis, des mardis et vendredis à 23H59 aux mercredis et samedis à 14H00 :**

sur le pourtour de l'église Notre Dame ;  
- rue Sainte-Catherine, section comprise entre la place de Lattre de Tassigny et la rue de l'Alma ;  
- rue des Faures, section comprise entre la rue Belzunce et la place de Lattre de Tassigny ;  
- rue Belzunce ;  
- rue Saint-Louis ;  
- place des Deux Conils, sur la partie Ouest des îlots et au droit des numéros 4 à 14 ;

**4) Le stationnement est interdit sur le parking des Seigneurs Capitaines :**

-\* sur la moitié du parking, côté Ouest, sauf aux véhicules des commerçants non sédentaires et de l'église Notre Dame, **du mardi à 19H00 au mercredi à 15H00 et du vendredi à 19H00 au samedi à 15H00 ;**

- sur huit places matérialisées sauf pour les véhicules munis d'une autorisation, **du mardi à 19H00 au mercredi à 16H00 et du vendredi à 19H00 au samedi à 16H00 ;**

**III - La circulation est interdite les mercredis et samedis :**

**1) toute l'année de 06H00 à 14H00 (sauf aux commerçants non sédentaires pour le déballage et le remballage)**

- sur le pourtour de l'Eglise Notre Dame ;  
- rue Sainte-Catherine, section comprise entre la place de Lattre de Tassigny et la rue de l'Alma ;  
- rue du Mercadil ;  
- rue Buffon ;  
- rue Saint-Louis ;  
- rue Belzunce ;  
- rue des Faures ;  
- rue Jules Ferry ;  
- rue de la Chenevrière ;  
- rue du Mercadil ;  
- rue du Grand Puits ;  
- place des Deux Conils, voie Ouest ;  
- rue des Deux Conils, section comprise entre le boulevard Maine de Biran et la place des Deux Conils, dans le sens Nord/Sud ;

**IV – Le vendredi : le stationnement et la circulation sont interdits de 00H00 à 14H00 :**

- place Barbacane.

**V – Le dimanche : marché alimentaire de 06H00 à 14H00 sur l'espace arboré Piazza Faenza.**

**VI – le premier dimanche de chaque mois, à l'occasion du Marché aux Puces et de la Brocante, la circulation et le stationnement des véhicules sont interdits dans le parc en enclos Gambetta, de 06H00 à 18h00.**